

Je vous réaffirme également que les retenues effectuées par vos soins n'étant couvertes par aucune disposition légale, vous vous exposez à l'application des relances et pénalités de retard associées, conformément à l'article 15.6 du règlement du service. Nous maintenons donc le déroulement de notre procédure de recouvrement.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable Consommateurs,

Éric LAPORTE

